Décision n° DEC110834DR11

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 111491INSIS du 30 septembre 2011 nommant Jean-Marc Thiriet directeur de l'unité de recherche n° 5216 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 8 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Gabriel Buche a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes CNRS les 9, 10, 11, 30, 31 mars et 1^{er} avril 1998

Article 1

Monsieur Gabriel Buche, ingénieur d'étude de Grenoble INP

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5216 à compter du 30 septembre

2011

Monsieur Gabriel Buche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et

4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Gabriel Buche est placé

directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 14 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

2